



Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Vice-président du Conseil Général  
Monsieur Le Directeur Académique des Services de l'EN  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Le ministre a fait de la réforme des rythmes scolaires la principale mesure de la priorité au primaire.

Lorsqu'une organisation du temps scolaire donne satisfaction aux élèves et à leurs enseignants, nous nous en réjouissons. Cependant il est important de prendre en compte les difficultés objectives rencontrées dans nombre d'écoles. Le SNUipp-FSU demande qu'il fasse des préconisations sérieuses et concrètes sur les problèmes en maternelle, les transitions scolaire/périscolaire, l'organisation des locaux scolaires, la charge de travail des directeurs d'école, la prise en compte de l'avis des conseils d'école et des conditions de travail des enseignants.

Le SNUipp-FSU ne peut se reconnaître dans ce dispositif qui part du principe qu'une réforme des rythmes peut être réussie partout dans le cadre des décrets actuels.

Mais le décret proposé reste trop rigide.

Pourquoi n'est-il pas possible de présenter des organisations qui libèrent des mercredis aux élèves ?

Pourquoi n'est-il pas possible d'imaginer des organisations avec un après -midi libéré pour le périscolaire ce qui permettraient aux enseignants de faire le travail de concertation ?

Pourquoi n'est-il pas possible de proposer des calendriers scolaires dérogatoires comme avant 2008 ?

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU demande la suspension du décret et sa nécessaire réécriture.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU continue de demander l'ouverture de discussions réunissant tous les acteurs concernés par la réforme.

Si notre ministre se refuse d'être le ministre du périscolaire comment peut-il donner ses recommandations aux maires sans même consulter en amont les représentants des enseignants ?

Afin que cette réforme soit mise en œuvre plus sérieusement, tous les partenaires ont intérêt à travailler ensemble. Mais pour ce faire il est indispensable de mettre les moyens nécessaires. La journée des enseignants n'est pas extensible. Nous demandons qu'un temps significatif soit dégagé pour les enseignants et les directeurs d'école, afin de reconnaître tout le travail invisible effectué et celui engendré par la réforme. La mise en place des CUI ne peut être la seule réponse.

La nécessité de revoir les programmations est évidente tout comme celle de repenser les formations ou les animations pédagogiques.

Le SNUipp-FSU a toujours dénoncé les inégalités budgétaires entre école.

Nous revendiquons un fond de péréquation abondé par l'État pour réduire les inégalités et permettre le développement de ces projets.

Dans les documents proposés, nous n'avons pas d'informations sur la gratuité, sur le type d'offre (garderie, type d'activités). Comment compte-t-on résoudre la question des inégalités déjà prégnantes entre les collectivités dans la qualité et la variété des activités proposées sans oublier le coût que cela représentera pour beaucoup de familles lorsque la gratuité n'est pas proposée d'une commune à l'autre ?

Vous présentez aujourd'hui l'organisation des écoles de 125 communes pour la rentrée prochaine.

Ces 125 communes ont-elles un Projet Éducatif de Territoire ?

70 communes n'ont rien proposé, qu'est-ce que cela implique ? Ces communes bénéficient-elles d'un délai supplémentaire ?

Vous avez refusé 2 projets de 2 communes dont une qui a un Projet Éducatif de Territoire élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés : enseignants, parents et élus et adopté par tous.

Nous ne pouvons accepter votre décision et nous vous demandons de réexaminer la situation.

Avez-vous utilisé les remontées des différents comités de suivi, ministériel, départementaux et locaux ?

Avez-vous fait le point, commune par commune pour ne pas reproduire les difficultés déjà rencontrées cette année.

Il faudra du temps pour pouvoir évaluer l'impact de cette réforme et nous demandons une évaluation scientifique de celle-ci inscrite dans la durée.

Pouvez-vous aujourd'hui dire que cette réforme a su réellement prioriser le temps scolaire ? Nous en doutons puisque l'essentiel des horaires d'école est accepté en fonction de l'organisation du temps périscolaire et des moyens des communes et les exemples sont nombreux.

Nous remarquons et regrettons que les recommandations sur la maternelle et les retours des comités de suivi ne soient pas pris en compte :

le temps de sieste,

la transition scolaire et périscolaire,

la nécessité d'adapter les activités aux besoins de jeunes ou d'identifier les lieux et adultes.

Le ministre ne répond pas au fait que la réduction du temps scolaire de l'après midi déstabilise les enseignants qui étaient organisés autour des temps de sieste et de repos.

En maternelle, l'après midi offrait des temps privilégiés de travail en petits groupes pour un travail différencié ou permettait des séances de manipulations qui font sens notamment pour les plus fragiles. Ce fonctionnement pédagogique ne sera plus possible dans la majorité d'écoles puisque la pause méridienne varie de 1h 45 et 3 heures.

Or l'enjeu est bien la réussite scolaire, la priorité doit être donnée à l'élaboration d'un temps scolaire adapté et cohérent face aux missions de l'école.

Faudra-t-il attendre que l'école maternelle française dysfonctionne pour se rendre compte des effets négatifs pour les élèves ?

Le cadre rigide du décret ne permet aucune discussion pour adapter des rythmes à la maternelle.

Nous notons que les rythmes scolaires annuels restent toujours aussi déséquilibrés notamment avec le zonage des vacances d'hiver et de printemps.

Nous attendons lors de cette instance une explication des critères de dérogations que vous avez mis en place.

En refusant le projet de Guichen, vous donnez la preuve que ce décret est trop rigide, inadapté aux rythmes de l'élèves et que sa réécriture s'impose.